

Salariés des très petites entreprises

Élections TPE 28 NOV / 12 DÉC 2016



DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS



tpe.cgt.fr

Salarié-e-s des TPE, nous travaillons dans les petites entreprises de moins de 11 salarié-e-s dans tous les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des particuliers employeurs, des petites associations, des petites industries, en Métropole comme dans les DOM.

Madame, Monsieur,

Salarié-e- d'une très petite entreprise vous êtes appelé-e- à participer à une élection professionnelle pour élire **le syndicat qui vous représentera** dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (conventions collectives, accords interprofessionnels).

Votre vote contribuera aussi à **la désignation des conseillers prud'homaux** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siégeront dans la Commission Paritaire Régionale (CPR)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salariés d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

LES ATTENTES FORTES DES SALARIÉ-E-S DES TPE

1/2

À l'image de l'ensemble des salarié-e-s, la moitié des salarié-e-s des TPE estiment travailler trop par rapport à leur salaire.

1/2

Parmi les salarié-e-s des TPE déclarant (soit 90 %) faire des heures supplémentaires, un sur deux affirme ne jamais être rémunéré pour ce travail.

92%

Pour concilier vie privée et vie professionnelle, 92 % souhaitent une entraide entre collègues. Ils attendent une autre organisation du travail.

Plus de 9/10

Nous donnent un rôle majeur en qualité de syndicat. Pour aider à la médiation, pour une aide et un conseil juridique, pour participer à la négociation des intérêts collectifs au niveau national, mais aussi pour défendre les droits individuels des salariés.

37h

Cela correspond à la moyenne hebdomadaire de travail dans les TPE. Les salarié-e-s travaillant au-delà souhaitent réduire leur temps de travail. Ceux travaillant en temps partiel subi souhaitent l'augmenter, rejoignant les revendications de la CGT sur le temps de travail pour un meilleur salaire.

62%

Estiment leur salaire inférieur à ce qu'il devrait être.

83%

Affirment être satisfaits de leur métier.

La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES TPE

En 2017 tous les salarié-e-s des TPE seront couverts par une commission paritaire régionale. Ce sont des institutions de représentation des salarié-e-s des TPE. Ces commissions seront sectorielles (artisanat, professions libérales, particuliers employeurs et assistantes maternelles) ou générales pour les salarié-e-s des secteurs non couverts, avec les CPRI. Leurs missions seront de donner toutes informations ou conseils sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider faciliter le vrai dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.

Pour la CGT nous souhaitons plus de proximité. Nous construirons ces commissions paritaires régionales dans le sens de la reconnaissance, de la défense des intérêts des salarié-e-s des TPE. Ces commissions résultent de nos combats, elles sont le début d'une nouvelle construction au service des salarié-e-s des TPE. Les représentants CGT que vous enverrez siéger proportionnellement aux résultats des élections TPE, auront la volonté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications communes.

ÉLECTIONS PRUD'HOMMES

Quand nous votons le sigle CGT pour les élections TPE 2016 nous contribuons à la désignation des conseillers prud'hommes CGT. Jusqu'à présent nous avons une élection spécifique pour élire les juges prud'homaux. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salariés votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement CGT pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, rejetons les petits arrangements voulus par certains au détriment des salariés.

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE auront une 3^{ème} fonction, contribuer avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives, même si nous savons que 50 % des salariés des TPE précisent ne pas connaître leurs droits. Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. La CGT, malgré ce qu'en dit la légende, est souvent signataire d'accords, mais seulement et toujours dans l'intérêt des salariés. Dans l'intérêt de ceux qui par leur travail, leur métier, font les productions et les services des entreprises. Comme en 2012 aux dernières élections TPE, ensemble, par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

ASSISTANTES MATERNELLES

Nous assurons quotidiennement l'accueil des jeunes enfants au sein de notre domicile. Notre environnement juridique est complexe, nous sommes souvent amenées à nous débrouiller seules pour établir le contrat de travail, calculer les salaires, ... Assumer l'éducation des jeunes enfants dans la phase de leur développement la plus importante. Beaucoup de bonheur, beaucoup de labeurs, c'est notre métier d'Assmat ! Pour en finir avec l'isolement, pour une reconnaissance de notre métier, partageons nos expériences, ensemble construisons notre syndicalisme des Assmat, votons CGT.

AVEC LA CGT SALARIÉ-E-S NOUS VOUS

MÊMES DROITS POUR TOUS

L'universalité des mêmes droits pour tous n'est pas une utopie, salaires corrects comme le demandent les salariés, conditions de travail, sociales, culturelles et sportives, formation tout au long de la vie, dialogue social avec un droit de conseil de défense et de représentation.

REVENDICATIONS INTERPROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Agissons ensemble pour gagner des revendications communes : salaires, SMIC revalorisé, 32 h, amélioration des conditions de travail, temps partiels subis, pas de précarité, égalité F/H, reconnaissance des qualifications acquises, avec un salaire correct.

DROIT À DES INSTITUTIONS DE PROXIMITÉ POUR TOUS DES ENTREPRISES

Avec un financement pour leurs fonctionnement, des institutions de proximité, culturelles [chèques vacances, spectacle, etc.], sportives, sociales. Cela existe dans les garages, cela a commencé avec les associations régionales, la CGT y contribue.

LE CODE DU TRAVAIL UN SOCLE FORT

Code du travail et conventions collectives sont la base commune, quel que soit notre employeur du même secteur, nous ne pouvons pas dépouiller de nos droits, n'acceptons aucun compromis pour le respect de la hiérarchie des normes. Cette multitude de contrats permettant de maintenir la sous-traitance par l'emploi d'autoentrepreneurs successivement... l'équilibre de notre société est en cause par cette coexistence.

AGISSONS POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION

Agissons pour une meilleure organisation du travail, sans autoritarisme, permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle, aussi crèches de proximité, travail flexible.

POUR FINANCER

Il faut un meilleur accès aux crédits bancaires, moins de dépenses peu utilisées par les TPE. L'impôt doit être redistribué d'ordre général, profite aux grandes entreprises au détriment des TPE. Il faut une mise à disposition des mécanismes de ces aides doivent être utilisés par les entreprises et en particulier dans les TPE. Le respect des droits des salarié-e-s. Il faut une économie dégage des moyens pour revaloriser les services publics, préserver l'emploi.

ET POUR LES S DES TPE VULONS :

TOUS LES SALARIÉ-E-S.

est pas acquise : droit à la représentation en
dent les salarié-e-s des TPE, droit aux activités
tout au long de la vie, droit à un vrai dialogue
défense et de soutien dans l'entreprise.

TERPROFESSIONNELLES SIONNELLES.

endications importantes pour nous salarié-e-s
amélioration des conditions de travail, pas de
ité F/H, paiement de toutes les heures de travail
ons acquises par la formation et par l'expérience
re correspondant...

ONS DE REPRÉSENTATION R TOUS LES SALARIÉ-E-S SES DE MOINS DE 11.

nements, pour des activités sociales, sportives et
spectacle, accès aux activités sportives...]
amencé à se mettre en place dans l'artisanat avec
la CGT y a contribué avec détermination.

DU TRAVAIL : ORT POUR TOUS

es sont là pour nous protéger par un socle de droits
ur du même secteur professionnel. Ne nous laissons
ons aucun accord d'entreprise régressif. Agissons
ormes. Combattons l'Ubérisation de la société avec
t de moins rémunérer le travail [stage à répétition,
epreneur, contrats à l'essai pour plusieurs personnes
e société en dépend et la vie des TPE peut être mise
cette concurrence déloyale.

POUR UNE AUTRE ATION DU TRAVAIL

ncilier vie privée et vie professionnelle ce qui impose
nité, transports en commun de qualité...

ANCER LE TRAVAIL.

bancaires pour les TPE, un accès aux aides publiques,
doit être plus juste entre les entreprises, un impôt qui
des entreprises [avec entre autres, l'évasion fiscale]
mise à plat des aides accordées aux entreprises. Les
être utilisés pour améliorer les conditions sociales dans
ans les TPE. Ces aides doivent être conditionnées au
Il faut aussi un autre partage des richesses, que notre
ur revaloriser les salaires, financer la protection sociale,
préservé l'équilibre de l'environnement...

ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par
rapport notamment aux moyennes et grandes
entreprises.

Non seulement nous sommes souvent moins
bien payés, nous avons peu accès aux
formations diplômantes, mais surtout nous
sommes plus menacés par le chômage. Nous
occupons la plupart du temps une fonction
de direction qui nous met souvent en porte
à faux avec notre travail. Coincés entre des
responsabilités et une stratégie nous pouvons
être prisonniers d'aléas économiques que
nous ne maîtrisons pas.

Pourtant, cadre souvent « low cost » nous
devons obtenir une reconnaissance de
notre travail qui passe par, à la fois notre
qualification, notre salaire et un réel
déroulement de carrière. Ce qui dans une
TPE ne peut passer que par des droits et des
garanties qui permettent :

- une garantie d'emploi,
- un exercice de leur travail dans une
éthique professionnelle respectée,
- une réelle liberté d'expression.

Ces éléments concourent pleinement à la
refondation du statut cadre dans lequel la

rémunération ne saurait être en dessous du
plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

De même, la question du temps de travail doit
être abordée du point de vue de la santé et de
la vie familiale tout en conciliant des objectifs
professionnels réalistes. Nous voulons un bien-
être conciliant vie privée et vie professionnelle.
Il serait donc des plus difficile d'ignorer les
problématiques de la protection sociale, enjeu
important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit
être défini à partir du contenu du travail, des
fonctions exercées, du niveau de qualification
et de responsabilité. Il doit couvrir la diversité
de l'encadrement, et ne peut donc se limiter
aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications,
afin que les cadres dans les TPE puissent
aussi se réaliser dans leur travail qui lie
responsabilité et une certaine autonomie.
C'est en ce sens que la CGT se bat contre la
dégradation des conditions de travail, la casse
du statut cadre et revendique de nouveaux
droits pour l'encadrement. Ensemble cadre
et non-cadre, votons dans nos collèges
respectifs pour notre syndicat la CGT.

NOUS CONTACTER LOIRE-ATLANTIQUE

Union Départementale CGT
1 place de la Gare de l'Etat - Case Postale n° 1
44276 NANTES CEDEX 2
02.28.08.29.80 - ud44@cgt.fr

MAINE-ET-LOIRE

Union Départementale CGT
Bourse du Travail - 14 place Louis Imbach
49100 ANGERS
02.41.25.36.15 - udcgt49@wanadoo.fr

MAYENNE

Union Départementale CGT
Maison des Syndicats
17 rue Saint Mathurin - BP 1017
53010 LAVAL CEDEX
02.43.53.20.73 - cgt.mayenne@wanadoo.fr

SARTHE

Union Départementale CGT
Bourse du Travail - 4 rue d'Arcole
72015 LE MANS CEDEX
02.43.14.19.19 - ud-cgt72@wanadoo.fr

VENDEE

Union Départementale CGT
Bourse du Travail - 16 bd Louis Blanc - BP 227
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
02.51.62.66.22 - la.cgt.85@gmail.com

LA COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE.

Mise en place en 2009, elle a développé des outils
permettant d'informer, de conseiller les salarié-e-s
et les employeurs sur toutes les questions relatives
au droit du travail, de la santé, de la sécurité... :
un livret d'accueil remis aux salarié-e-s, le site
« evoluons-ensemble.com ».

Elle a engagé un travail autour de la problématique
« addictions et travail ».

Elle a contribué à la mise en place d'Arti'Pass
qui permet aux salarié-e-s de l'artisanat et leurs
ayants-droits ainsi qu'aux employeurs l'accès
à des activités sociales et culturelles.

**Salarié-e-s de l'artisanat, nous vous invitons à
vous rapprocher des mandats CGT pour avoir
des informations sur cette Commission Paritaire
et nous aider dans la défense et la construction
de vos droits.**

ENSEMBLE



**AVERTY
Sophie**

Chef monteuse



**BOUVIER
Benjamin**

Responsable accueil
hébergement



**CHENON
Isabelle**

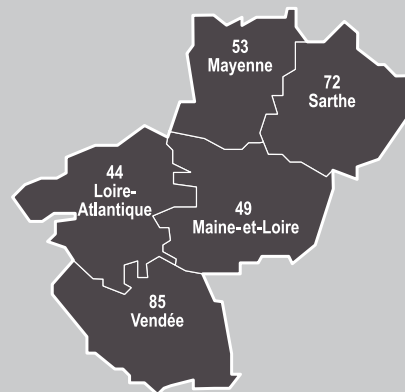
Responsable accueil



**CHOCTEAU
Guillaume**

Délégué général

Région Pays de la Loire



**GAUTIER
Philippe**

Juriste et musicien



**GUILLON
Béatrice**

Assistante ménagère



**HAMON
Aymeric**

Menuisier



**LELIEVRE
Isabelle**

Réceptionniste



**LE SAUSSE
Bertrand**

Libraire



**SABIN
Vanessa**

Assistante maternelle



**POUR DÉFENDRE
NOS DROITS
VOTONS**

Pays de la Loire

la
cgt

tpe.cgt.fr